

riens dix gouvernements par terre; quand même nous minorités à jamais la nationalité française au Canada, les Boers en seraient-ils plus avancés? Et nos obligations envers l'empire britannique en seraient-elles moindres? S'insurger contre la brutalité des faits, c'est agir en aveugle, et se casser le cou de gaieté de cœur sans bénéfice pour personne. Voilà mon avis.

Mais il y a plus que la nécessité matérielle qui nous enchaîne; il y a aussi la nécessité morale. Et je me permettrais d'insister tout particulièrement sur ce point, car c'est précisément celui-là que semblent surtout oublier ceux qui persistent à vouloir qu'il y ait une question boer. Supposons, pour un instant, que cette question boer existe, et que nous ayons, en réalité la faculté de prendre parti pour un côté ou pour l'autre. Je pourrais bien, dans ce cas, me demander ce que me sont ces habitants du sud de l'Afrique, à côté de nos compatriotes Anglais, avec qui nous sommes appelés à vivre sur le même sol et la main dans la main. Je pourrais bien me demander ce que nous devons à ces étrangers comparé à ce que la race anglo-saxonne a déjà fait, fait encore tous les jours, et peut faire dans l'avenir pour le progrès de notre pays. Je pourrais me demander quelles sympathies spéciales les Boers ont jamais méritées de nous, pour que nous prenions fait et cause pour eux, contre les Anglais, qui, tout puissants ici, sont non-seulement assez libéraux pour nous reconnaître les mêmes droits qu'eux, mais encore assez généreux pour nous laisser vivre au soleil de leurs institutions, presque comme une nation indépendante, abritée pour ainsi dire sous les plis du drapeau français.

Mais ce serait là invoquer la question d'intérêt et l'appel aux sentiments; et je veux laisser de côté deux mobiles, qui doivent effacer devant le devoir prescrit par ces deux mots: sujets britanniques.

Qu'on le veuille ou non, et qu'on torture les mots pour leur trouver des significations aussi spécieuses que nouvelles, nous n'y pouvons rien; nous sommes des sujets britanniques! et partant—c'est là le côté normal et dangereux de notre régime—soldats, nous Américains, des querelles d'une nation européenne. Les hommes désintéressés de notre histoire nous ont assez mis en garde contre ces déplorables éventualités, nous n'avons plus le droit de nous soustraire aux conséquences d'un régime que nous avons accepté et auquel nous avons même applaudi en toute connaissance de cause (?)

Rien ne nous défend d'aspirer à un changement de situation dans l'avenir, mais pour le moment, le drapeau anglais flotte sur nos têtes, c'est le nô-

tre, il a droit à notre appui sincère et loyal. Si nous avons tenu jusqu'ici au régime actuel, c'est apparemment que nous y trouvons des avantages: eh bien, ces avantages impliquent des devoirs. Nous sommes une colonie britannique, et, suivant toute apparence, naturellement satisfaits de l'être; que nous soyons d'origine française ou d'origine anglo-saxonne, le même devoir incombe à tous, celui de payer sa part de la dette commune, lui-même la dette du sang. C'est ce que nos pères ont fait en 1812; c'est ce que nous avons à faire de nos jours. Les divisions géographiques n'y sont pour rien.

Mais, à ériger tout, pas de taxes sans représentation! C'est juste; mais qui nous taxe? Est-ce l'Angleterre? Pas du tout: c'est nous-mêmes: c'est-à-dire la majorité de la nation. Il n'y a pas d'autre tyrannie ici que celle de notre propre souveraineté nationale. Et quand même il en serait autrement, il faudrait encore y prendre garde. Le principe qui dit: point de taxes sans représentation, est au principe de saine doctrine; mais quand on l'invoque, il faut être prêt à le soutenir jusqu'au bout. Quand les États-Unis l'ont proclamé, ils l'ont appuyé les armes à la main. C'était la révolte; sommes-nous disposés à en faire autant? Non! Alors quoi? Désignons-nous être représentés au parlement anglais? Ce raisonnement nous conduit là tout droit, remarquez-le bien. Et ce sont tous des adversaires de la Fédération Impériale qui parlent de cette façon française-ment, c'est difficile à comprendre.

Je me résume en deux mots. Vivons-nous, oui ou non, sous le drapeau britannique? Oui; eh bien, ce drapeau a des devoirs tant qu'il sera le nôtre. Le devoir est tout tracé; et il est d'autant plus impérieux que, comme je le disais en commençant, il s'impose à nous par la nécessité absolue, par la logique inexorable des faits et de la position et qu'essayer de nous y soustraire, c'est tout simplement nous suicider, sans résultat avantageux pour personne, sans même avoir un principe légitime pour excuse.

Vous voyez bien qu'il n'y a point de question boer.

LOUIS FRECHETTE.

Une réponse à M. Fréchette

Le 18, j'envoie à la "Presse" la correspondance qu'on va lire et que le rédacteur de ce journal fait précéder d'une note de protestation.

L'habitude que nous avons prise d'ouvrir nos colonnes à toutes les opinions, pourvu qu'elles soient signées d'un nom connu et respectable, nous engage à publier celle-ci, malgré qu'elle exige de nous une protestation absolue, sur un point: "Qu'il n'y a pas, ici, d'institutions britanniques, mais les droits de l'homme."

Il importe peu de parler des "droits" de l'homme, si l'on n'y ajoute pas ses "devoirs." Les droits de l'homme ne valent que par la quantité de devoirs auxquels ils sont soumis. Notre premier devoir est de vivre en société et pour la société. Notre droit est bien de rester hommes libres sous les institutions britanniques; mais notre devoir est de respecter cette société. Lors de la conquête, les Français du temps

avaient l'option de retourner en France ou de rester dans le pays, à de certaines conditions posées de part et d'autre. Le traité d'Utrecht (?) accordant dix-huit mois à tout résident français pour vendre ses propriétés et laisser le Canada, est basé sur la Capitulation de Montréal, où, à l'article 41, il est formellement stipulé, après délat, que "tous les Français, Canadiens et Acadiens qui resteront dans la colonie... deviennent sujets du Roy". Il n'y a pas d'obligation d'allégeance plus claire que celle-là. Nos pères sont restés en sousscrivant à ces conditions. Nous y sommes liés tant que l'Angleterre de nous donnera pas une raison de nous y soustraire. Notre devoir est de vivre dans la société civile et politique que nos ancêtres ont acceptée. Il y a donc, ici, des institutions britanniques qui s'imposent à notre conscience, à notre loyauté, et l'Anglais peut invoquer comme nous les droits de l'homme.

Il est bien permis à ceux que la chose amuse de demander, en théorie, à l'Angleterre, de nous laisser briser notre allégeance. Mais tant qu'elle ne nous aura pas donné cette permission, nous sommes tenus au contrat de la session, et l'invoquant des droits de l'homme est de pure révolution et restera sans écho dans le pays.

Da reste, comme c'est un confrère, rédacteur au "Temps" d'Ottawa, et à l'"Avenir du Nord", qui nous demandent l'hospitalité, nous devons à la courtoisie de publier son étude, discutant les vues de Monsieur Louis Fréchette:

Pas de question boer mais une question canadienne

Monsieur le directeur de "La Presse",

Nous sommes un bon nombre, ici, parmi le peuple, qui croyons que les partisans du système de "l'oreille basse" ont eu leur tour pour exposer dans les journaux aux Canadiens français que l'attitude la plus saine pour eux à prendre dans toute question où l'Angleterre est concernée, c'est de se rappeler qu'ils sont "autres" britanniques et que cette qualité leur interdit toute critique des actes d'un gouvernement britannique ou d'un personnage britannique quelconque.

Nous pensons donc qu'il serait utile de faire savoir aux nombreux lecteurs de la "Presse", avec lesquels nous sommes en communauté d'opinion, que dans ces quartiers il en est qui persistent à penser comme le peuple et pour le peuple. Nous croyons qu'il est temps d'arrêter la cloche qui, seule, a pu se faire entendre dans la presse jusque-là, pour permettre à d'autres Écossais de carillonner à leur tour; car, vous savez, qu'on n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son.

Quand nous avons entendu des hommes qu'on était habitué à regarder comme les capitaines de la nation canadienne-française nous crier: "A quatre pattes, les Canyens, voilà les Anglais qui passent!" nos cœurs de patriotes se sont emplis d'une amère tristesse; car rien ne justifiait ces conseils de tolérance, ces appels effrayés à une discrétion mal entendue, puis que les Canadiens-français n'avaient tous montré jusque-là qu'une fierté digne, comme il convenait à des